

DECISION DU MAIRE

Tarifs de billetterie du théâtre l'Eclat pour la saison 2024-2025

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,
DECIDE d'augmenter les tarifs du théâtre pour la saison 2024-2025 comme suit :

ANNEE 2024- 2025	3 catégories de tarifs				formule 3 PASS (nominatif)	tarif réduit *
		A	B	C	PASS ABO 3 : 39 € (soit 13 € la place)	
	Plein	21	15	8	PASS ABO 5 : 50 € (soit 10 € la place)	
	Réduit*	16	11	6	PASS ABO 7 : 56 € (soit 8 € la place)	

PASS pour le festival le NOOB : 16 €

Tarif scolaire primaire : 3,70 €

Tarif Scolaire secondaire : 6.30 €

Fait à PONT-AUDEMER le 14 mai 2024



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine